



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

5948^e séance

Lundi 4 août 2008, à 11 h 25

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Grauls	(Belgique)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M ^{me} Qwabe
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Li Kexin
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Skračić
	États-Unis d'Amérique	M. Wolff
	Fédération de Russie	M. Shcherbak
	France	M. Lacroix
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Mantovani
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Mubarak
	Panama	M. Suescum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

La situation en Sierra Leone

Sixième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (S/2008/281)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 11 h 25.

Remerciements au Président sortant

Le Président : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois d'août 2008, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Le Luong Minh, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de juillet 2008. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Minh pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Sierra Leone

Sixième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (S/2008/281)

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent de la Sierra Leone une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer à l'examen de la question, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Pemagbi (Sierra Leone) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2008/512, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2008/281, qui contient le sixième

rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Burkina Faso, Chine, Costa Rica, Croatie, France, Indonésie, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Panama, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Viet Nam

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1829 (2008).

Je donne maintenant la parole au représentant de la Sierra Leone.

M. Pemagbi (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : La délégation sierra-léonaise souhaite exprimer sa profonde reconnaissance au Conseil de sécurité pour la résolution qu'il vient d'adopter. Nous nous félicitons vivement de la résolution, principalement parce qu'elle marque une autre phase importante dans l'expérience des Nations Unies en matière d'établissement de la paix après un conflit, la Sierra Leone servant de banc d'essai. En particulier, la transformation du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL) en une instance intégrée de maintien de la paix, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, compte tenu du respect d'échéances soigneusement établies, est une indication rassurante des progrès réalisés par le pays dans la consolidation de la paix et de la stabilité.

Étant donné que le conflit armé s'est terminé en 2002, la Sierra Leone a organisé deux élections démocratiques présidentielles, parlementaires et municipales et a fait des efforts considérables pour relancer l'économie, se relever des ravages causés par la guerre et remettre le pays sur le chemin du développement. Nous n'avons pas fait tout cela seuls. Nous remercions l'ONU et nos autres partenaires de la communauté internationale, ainsi que nos partenaires bilatéraux d'avoir contribué aux efforts visant à instaurer une paix durable, à défendre les idéaux de

démocratie et des droits de l'homme et à aider la Sierra Leone à remonter dans le classement défini par l'indicateur du développement humain.

Nous avons bien avancé, mais ne sommes pas encore au bout de nos peines. Par exemple, nous avons besoin d'un appui constant pour atteindre les objectifs fixés par le Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, à savoir promouvoir les secteurs de l'énergie, de la justice et de la sécurité, l'emploi et l'intégration des jeunes, la gouvernance et le renforcement des capacités des services publics. On ne dira jamais assez que la réussite de l'ONU en Sierra Leone ne sera vraiment complète que si les tâches dans ces domaines prioritaires, définies par la Sierra Leone et la Commission de consolidation de la paix, ne sont pas pleinement menées à bien. J'assure les membres

que le Gouvernement et le peuple sierra-léonais demeurent fermement déterminés à s'acquitter de la partie de l'accord qui leur incombe.

Enfin, pour la Sierra Leone et de nombreux pays partageant une situation et une expérience similaires, la crise alimentaire et du pétrole actuelle représente un risque potentiel pour la paix et la sécurité que le Conseil peut difficilement se permettre d'ignorer. Déjà, les crises ont poussé notre économie fragile presque à la limite de ses capacités. Nous avons besoin d'une aide supplémentaire.

Le Président : Il n'y a pas d'autres orateurs sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 35.